



# LINKKY ?

LINKKY,  
UN DOSSIER  
DÉMARRÉ  
DEPUIS  
PRÈS  
DE  
10 ANS

ooo  
**DÉJÀ !**

## 10 ANNÉES DE TRAVAIL ET D'ACTION DE LA CGT

À relire les différentes communications sur ce projet, en particulier le 4 pages de 2013 qui posait l'avis de la CGT et ses revendications, en particulier sur l'emploi.

Rappelons-le une fois encore : ERDF voulait en 2007 supprimer 5 400 emplois... En 2013, la CGT exigeait un effet neutre de Linky sur l'emploi et que des solutions soient trouvées pour redéployer les effectifs mais aussi pour préparer les emplois de l'avenir et assurer des opportunités professionnelles aux salariés ! La CGT n'a pas réussi à faire échec au projet Linky, mais son action a largement fait évoluer les choses dans l'intérêt du personnel...



Et cela continue ! Les dossiers d'évolutions d'ERDF doivent aussi s'apprécier en gardant ce fait à l'esprit.

Aujourd'hui, l'histoire s'accélère puisque ce projet est entré dans une phase de déploiement massif après son passage pour avis au CCE du 3 juillet 2014 (déclaration et avis disponibles sur le site du CCE).

**D'où l'importance de faire un point de situation « à date », de préciser les enjeux du projet et le positionnement de la CGT.**

C'est aussi l'occasion de répondre à certaines questions remontées du terrain, factuellement et sérieusement.

## LE DÉBUT DE L'HISTOIRE

Dès son lancement en 2007, la CGT s'est opposée au projet Linky : il s'agit avant tout d'un outil pour développer le marché et la concurrence, financé par le Service Public qui doit supporter seul la charge et les risques liés à un projet d'une ampleur inédite.

L'intérêt pour les usagers ? Il reste largement à démontrer : le compteur n'est qu'un outil de mesure et pas de moyens. Les économies d'énergie ne seront donc possibles que si les usagers modifient en profondeur leurs comportements et habitudes.

Quant aux populations en précarité, elles n'ont pas les capacités financières pour mettre en œuvre les actions leur permettant de faire des économies. Une mesure plus accessible de leur consommation ne réglera pas ce problème. Par contre, contrairement aux affirmations du politique, c'est bien l'utilisateur qui paiera in fine la note sur sa facture : le coût de Linky sera intégré au tarif de distribution d'électricité.

**La CGT a fait une proposition alternative :** l'installation de systèmes de comptages communicants au niveau des postes sources. Moins coûteuse, elle permettait d'améliorer la gestion du réseau, de mieux intégrer les énergies renouvelables et était compatible avec les objectifs environnementaux de réduction de la consommation d'énergie... Sans succès malheureusement.

L'Europe, le Gouvernement, la CRE ont donc imposé ce choix, idéologique, inscrit aujourd'hui dans la Loi de Transition Énergétique du 17 août 2015, transcrivant une directive européenne de 2009.

**L'action de la CGT a pour autant été utile en obligeant ERDF à revoir sa copie sur l'emploi :** pas de suppression d'emplois internes alors que le projet tablait sur une suppression de 5 400 postes justifiés par la baisse de l'activité clientèle ! Une réelle victoire associée à un travail engagé sur les métiers d'avenir issus des ruptures technologiques en cours, porteur d'opportunités professionnelles pour les salariés. La CGT restera vigilante afin de faire respecter l'engagement de la direction. Mais cela ne peut être obtenu au détriment des salariés sous-traitants.

La victoire sera complète si la CGT crée les conditions pour assurer un avenir aux salariés des entreprises prestataires de relève qui passeront de 1 300 aujourd'hui à 520 en 2021 (en équivalents temps plein).

Linky, c'est aussi 10 000 emplois externes concernés sur la durée du projet, 5 000 techniciens pour la pose dans 80 entreprises et 5 000 emplois pour la fabrication des compteurs dans 6 entreprises.

**C'est la CGT seule qui a mené la bataille pour imposer une localisation en France des unités de production de Linky !**

## AUJOURD'HUI, OÙ EN EST-ON ?

Le projet est lancé : après de premières expérimentations, la première phase de déploiement est en cours. Un déploiement massif, partout en France, qui doit s'accélérer dans les prochains mois avec un objectif de 3 millions de compteurs posés d'ici fin 2016.

Pour le moment, les opérations se déroulent selon le calendrier prévu malgré les tensions sur la fourniture des compteurs ou les diverses problématiques techniques qui apparaissent et sont réglées au fil de l'eau.

La CGT suit ce dossier dans toutes ses dimensions au quotidien, avec un groupe de travail national et des rencontres régulières avec les responsables du projet.

Sur le plan social, la vigilance reste de mise : à l'interne un travail est dès à présent engagé sur les formations nécessaires, les descriptions d'emplois, etc. La CGT a également obtenu que tous les concentrateurs soient posés par des agents statutaires et qu'une partie de la pose des compteurs soit effectuée également en interne (environ. 15 %) : un suivi est donc nécessaire.

L'accord « Sous-Traitance Socialement Responsable » en cours de négociation doit quant à lui être un appui pour suivre les salariés de la sous-traitance et leur offrir des perspectives professionnelles « post Linky ».

## DES ENJEUX IMPORTANTS

**LA RÉUSSITE OU NON DU PROJET LINKY AURA UN IMPACT SUR ERDF, SES SALARIÉS ET CEUX DES ENTREPRISES SOUS-TRAITANTES... LES ENJEUX SONT MULTIPLES :**

● **SOCIAUX...** Derrière Linky, il y a des salariés. Leur nombre sera impacté par la réussite ou non du projet, mais pas seulement puisque de nouveaux métiers vont apparaître liés au développement des nouvelles technologies. Par ailleurs, la FNME-CGT milite pour que les directions intègrent prioritairement une partie des salariés des entreprises prestataires dans les futurs recrutements, en particulier ceux effectuant les opérations de relève, cette activité étant appelée à fortement décroître à terme avec la généralisation du compteur Linky.

● **INDUSTRIELS...** La mise en place de Linky s'accompagne de nouvelles activités dans la gestion du réseau et dans le traitement des données, qui généreront de la valeur et de l'emploi. À qui seront confiées ces nouvelles missions ? C'est la question centrale aujourd'hui et beaucoup d'acteurs convoitent ce nouveau « gâteau ». Pour la CGT, c'est ERDF qui doit garder la main sur ces sujets.

● **ÉCONOMIQUES...** Évident au vu des 5 milliards du projet. Le plan de financement prévoit y compris des pénalités en cas de non-respect des délais de déploiement ou de dysfonctionnements. L'impact sur la santé financière d'ERDF sera donc significatif et conditionnera pour une part ses capacités d'investissements, son niveau d'activité et donc l'emploi.



## LINKY ET LA SÉCURITÉ

LA CGT RESTE VIGILANTE SUR LES CONDITIONS DU DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS COMMUNICANTS, que le travail soit fait en interne ou par des sous-traitants. L'objectif : que les conditions optimales de sécurité soit assurées pour les salariés...

Les contraintes financières et de délais ne doivent pas amener à faire n'importe quoi !

C'est pourquoi la filière CHSCT avec l'IND2S (instance nationale de dialogue en matière de santé et de sécurité au travail) se sont emparés de la question de la pose des supports des platines concentrateurs sous tension qui présente un réel risque d'accident électrique, mettant ainsi en danger les salariés dans certaines situations.

Des DGI ont été déposés par les délégations CGT en CHSCT et surveillent de près la pose des supports des platines concentrateurs sous tension, les ÉPI (équipement protections individuelles) et les Inspections du travail nous ont d'ailleurs donné raison.

Ces multiples interventions auprès des Inspecteurs du Travail ont contraint la direction technique d'ERDF à reconnaître enfin le risque et accepter d'écouter nos représentants. Un comble pour une entreprise qui affiche la sécurité comme une priorité !

Cette action a permis de reconsidérer les modalités de préparation et d'intervention, et d'améliorer les ÉPI. Un travail à poursuivre durant toute la durée du projet !



## QUAND LINKY FAIT LE BUZZ

DEPUIS QUELQUES MOIS, LINKY FAIT RÉGULIÈREMENT LA UNE DES MÉDIAS ET S'EST INVITÉ DANS LE DÉBAT PUBLIC...

MAIS MALHEUREUSEMENT PAS SUR LE FOND !

Le sujet est en effet instrumentalisé par certains groupes de pression, avec souvent des arguments fantaisistes et « complotistes » : à les entendre Linky émettrait des ondes dangereuses pour la santé, provoquerait des incendies, organiserait l'espionnage de tous, etc.

La CGT n'entre pas dans ce combat des anti-Linky qui n'est pas le sien, ni celui des salariés ou des usagers... Et dont les objectifs sont tout sauf clairs.

Il ne s'agit pas non plus de défendre Linky : cela relève de la seule responsabilité de l'entreprise. À elle d'argumenter et de fournir les éléments de preuve.

Il s'agit juste de se baser sur des informations factuelles, sérieuses, vérifiées.



## EN GUISE DE CONCLUSION

UNE POSITION CGT PRÉCISÉE ET CALÉE POUR TENIR COMPTE DE LA RÉALITÉ :

Malgré son opposition aux principes qui ont conduit au choix de Linky, toujours d'actualité, la CGT constate que le projet est bel et bien lancé.

Il nous appartient maintenant de s'assurer des conditions de sa mise en œuvre, dans toutes ses dimensions : emplois, nouveaux métiers, suivi de la pose en interne, conditions de la sous-traitance, sécurité, etc. Ce travail est engagé et suivi, tant au plan national que local au travers des différents projets de réorganisation.

Il est aussi essentiel d'apprécier le contexte global dans lequel s'inscrit ce dossier pour nous concentrer sur ce qui fait sens pour les salariés, sur leurs besoins d'aujourd'hui et la nécessité d'assurer leur avenir, mais aussi pour se préserver de toute tentative d'instrumentalisation de notre organisation qui irait contre nos intérêts et nuirait à la préservation du Service Public National de la distribution.

Cette feuille de route nous guide depuis 2007 et reste une base valide pour aborder les prochaines années.



# ANNEXE :

## QUELQUES RÉPONSES EN COMPLÉMENT

### ● À quoi servent ces compteurs ?

● Ils relèvent à distance la consommation d'électricité journalière. Ils faciliteront la détection de pannes et permettront que certaines interventions se fassent à distance.

● Ils permettront de gérer plus finement le réseau électrique, avec l'objectif en particulier de mieux intégrer les productions décentralisées et énergies renouvelables.

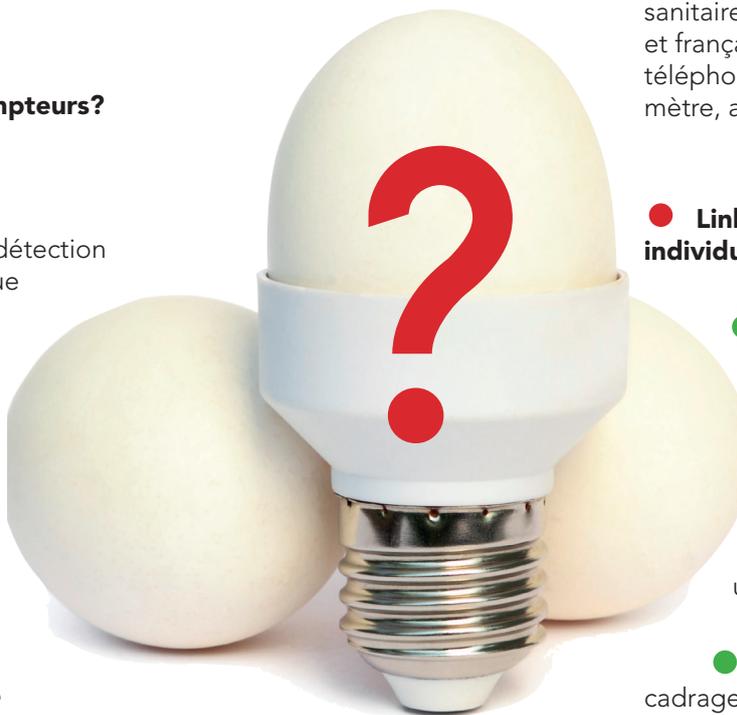
### ● Qui a la responsabilité de poser ces compteurs ?

● La propriété des compteurs appartient aux collectivités locales concédantes qui ont donné concession du réseau de distribution d'électricité à ERDF. C'est donc ERDF qui a la responsabilité de la pose : le gouvernement lui en a confié le financement, la construction sur 6 usines en France, et le déploiement de 2015 à 2021. Il a délégué de son installation et de son exploitation.

### ● Un particulier peut-il s'opposer à ce changement de compteur pour son domicile ?

● Un compteur est un élément du branchement et donc du réseau : il n'appartient pas à l'utilisateur. Celui-ci n'a d'ailleurs jamais été consulté sur le type d'appareil posé antérieurement, ni lors des divers changements effectués en vue d'amélioration ou de dépannage.

● Par contrat avec son fournisseur, l'utilisateur s'engage à laisser accès au compteur pour l'entretien et le remplacement.



● Il ne peut donc s'opposer à ces opérations s'il désire bénéficier de la fourniture d'électricité par le distributeur.

### ● Linky et le danger des « ondes »

● L'électrosensibilité ne concerne que l'émission d'ondes radioélectriques. Émettent par exemple ces ondes les téléphones portables, le Wifi, les télécommandes.

● Linky lui n'en émet pas : il utilise la technologie du courant porteur en ligne (CPL). Le signal électrique de quelques secondes est transmis en amont du compteur, via les câbles électriques, à moins d'un volt. Rappelons que cette technologie CPL est utilisée depuis 60 ans déjà pour le passage en heures creuses... Et depuis des années pour transporter du son et de l'image dans nos foyers (box internet, baby phone...).

● Concernant le champ électromagnétique, le compteur Linky respecte largement les normes sanitaires définies au niveau européen et français. À titre de comparaison, un téléphone portable émet 100 volts par mètre, alors que Linky en émet 0,0003.

### ● Linky et les libertés individuelles

● Les informations communiquées par Linky sont anonymes et ne comportent pas de données personnelles. Elles sont agrégées et cryptées dès leur origine, au niveau du compteur et circulent par une connexion sécurisée.

● ERDF est soumise au cadrage de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés et de l'Agence Nationale pour la Sécurité des Systèmes d'Information. La CRE contrôle aussi le respect de la préservation de la confidentialité des informations commercialement sensibles.

La question est bien que la gestion de ces données reste sous la maîtrise de l'opérateur public ERDF.

### ● Le compteur Linky aurait occasionné des incendies ?

● Comme dans tout appareil électrique, il peut se produire de mauvais contacts, notamment lors de la pose, sur des manques de serrage du câble.

● Le taux de défaillance des 300 000 compteurs posés depuis 2011, est inférieur à celui des compteurs de la génération précédente.

● En cas de sinistre, ERDF reste responsable de la partie réseau, donc du compteur.

